

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
15 décembre 2025

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 13 avril 2026*

UA

ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 15 décembre 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
BONNET Manon	Présente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Présente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Excusée
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Présent
CIRET Charles	Présent
CONTAMINA Sandra	Présente
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Présent
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Excusée, donne procuration à Stéphane AMIARD
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Présente
JACQUES Marie-Agnès	Excusée, donne procuration à David CANEVET
LAGARCE Frédéric	Absent
LAMBERT WIBER Sophie	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Excusée, donne procuration à Céline FASSOT
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Philippe DUHAMEL
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
PETIT Quentin	Présent
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Excusée, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Excusé
VAN BOGAERT Patrick	Absent

Membres à titre consultatif présents :

Bruno CASTANIER, Vice-président Valorisation, Innovation et Partenariats

Catherine PASSIRANI, Vice-présidente international et égalité

Olivier LAIGNEAU, Directeur général des services

Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral

Valérie UGO, Déléguée recherche en santé

Olivier ALEVEQUE, Directeur adjoint de la SFR MATRIX

Personnes invitées par la Présidente :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

Informations générales

Erreur ! Signet non défini.

1. Procès-verbaux	3
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote	3
2. Prospectives et moyens	3
2.1 Crédits scientifiques 2026 - vote	3
2.2 Budget de la recherche 2026 - vote.....	7
2.3 AAP MIR session 1 - vote	8
2.4 Plateformes et plateaux techniques : mise à jour de la liste - vote	10
3. Vie des laboratoires	11
3.1 Changement de directeur du LAREMA - vote	11
. Science ouverte : Comité de pilotage et Journée science ouverte.....	11
. Point d'avancement Structuration Écoles Doctorales.....	13
. Point d'avancement du PUI Predict.....	14
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 décembre 2025	16

Madame GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h01. A l'ouverture de la séance du 15 décembre 2025, 31 membres sont présents ou représentés (39 membres en exercice, 23 membres présents et 8 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Informations générales

Madame CAMUS effectue un premier point d'information sur le calendrier HCERES. Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) publiera ses référentiels en février 2026, sachant que leur vote aura lieu le 29 janvier 2026. L'Université d'Angers enclenchera ensuite une phase d'échanges stratégiques préalables à l'autoévaluation qui aura lieu en septembre 2026. Les dossiers d'autoévaluation devront être déposés en janvier 2027 avant une visite du HCERES programmée en avril 2027. Les rapports d'autoévaluation provisoires devraient enfin être transmis à l'Université en octobre 2027. La date du début du prochain contrat reste pour l'instant incertaine.

Par ailleurs, elle annonce que France 2030 investit 300 M€ pour financer 15 programmes de recherche stratégiques afin de renforcer la souveraineté scientifique et technologique de la France dans les domaines clés du XXI^e siècle. Les champs prioritaires sont les suivants :

- Santé : diagnostic précoce, médecine personnalisée, transplantation augmentée ;
- Transition agroécologique : élevage bas carbone, santé des sols ;
- Biodiversité : dynamiques terrestres et appui aux politiques environnementales ;
- Énergie décarbonée : réseaux multi-énergies, e-biocarburants, recherche amont pour le nucléaire ;
- Technologies souveraines : packaging, semi-conducteurs avancés, accélérateurs IA souverains, évaluation de l'IA, jumeaux numériques ;
- Accès à la connaissance scientifique : infrastructures et outils d'analyse basés sur l'IA

Monsieur CASTANIER annonce que l'Appel à Projet - AAP Carnot sera clôturé le 29 janvier prochain. Les bénéficiaires sont des consortiums territoriaux organisés autour d'un Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) ou des consortiums thématiques à dimension nationale. En termes d'éligibilité, il faut réunir au moins 3 tutelles publiques et générer à minima 2,5 M€ de recettes annuelles de contrats de collaboration de recherche. Il ajoute que l'Université d'Angers serait amenée à travailler, dans le cadre de cet AAP, avec Le Mans Université, le CHU d'Angers, l'ESEO, l'Institut d'Agro voire l'ESA.

Madame GROLLEAU en profite pour annoncer qu'une rencontre aura lieu le 16 décembre 2025 avec la déléguée régionale du CNRS ainsi que le directeur scientifique référent. Le Ministre insiste pour la mise en place des délégations globales de gestion, et elle sait que le CNRS a déjà contacté chaque directrice et directeur d'unités concernés de l'Université d'Angers.

Monsieur ROY présente le projet de création de l'équipe émergente CARE, sur la thématique de la recherche clinique sur le juste soin en situation aiguë. Il rappelle que la recherche en santé a pour objectif d'améliorer la santé et le bien-être des personnes. Une démarche est engagée sur le plan international depuis plusieurs années sur le juste soin

afin de donner le bon soin au bon patient, au bon moment, dans le bon contexte. Cette notion de juste soin se traduit par trois axes de recherche principaux :

- Lutter contre le non-recours, la sous-utilisation des soins
- Lutter contre la mauvaise utilisation des soins
- Lutter contre la sur-utilisation des soins

La situation aigüe consiste en une rencontre particulière inattendue entre les personnels médico-soignants, le patient et la famille. Les personnes impliquées ne se connaissent pas dans un cadre précis avec des décisions lourdes de conséquences et dans un espace-temps limité. C'est autour de ces problématiques qu'un groupe se réunit depuis un peu plus de deux ans, qui associe des médecins, des enseignants-chercheurs, des infirmières, des sage-femmes, des pharmaciens, des kinésithérapeutes, des ingénieurs et deux patients experts. Plusieurs thèmes spécifiques interconnectés font l'objet d'études dont la douleur, la gestion de crise, les stratégies diagnostiques, la prévention, le recours aux structures de soins, le support psychologique, etc. En termes de recherche, 233 études cliniques ont été réalisées depuis 2021 dont 60 portées par l'équipe, ce qui a abouti à 455 publications depuis 2023. 11 études viennent d'être financées et 13 projets ont été soumis en 2025. Le fait de se regrouper en une unité de recherche est extrêmement important afin d'accueillir des masters, des doctorants, des post-doctorants, etc. Il s'agit aussi de renforcer la visibilité de l'activité de recherche sur le site et d'être plus attractif dans un contexte de restructuration de la recherche sur le site angevin. Monsieur ROY précise que l'équipe a besoin du soutien de l'Université d'Angers mais pas de financements dans le cadre de la création de cette unité émergente parce que les projets de recherche sont financés en grande partie via les réponses aux appels d'offre de la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Monsieur CANEVET souhaite savoir à quoi font référence les patients experts.

Monsieur ROY répond que les patients experts sont des patients qui n'ont pas d'autre expertise que celle d'être patient et qui ont la volonté de comprendre ce qu'est la recherche en santé. Il s'agit souvent de patients investis dans des associations de patients. Les deux patients experts participent au comité de protection des personnes et ont commencé à s'acculturer à la recherche clinique. Ils ont été confrontés, dans leur histoire, à des soins aigus et souhaitent accompagner l'équipe dans cette démarche.

Monsieur CANEVET s'interroge sur la période d'émergence de cette nouvelle équipe vis-à-vis du calendrier du HCERES.

Monsieur ROY ne pense pas que ce soit un mauvais timing. La restructuration de la recherche sur le site angevin doit être le moment pour réfléchir à la façon dont chacun se positionne. Beaucoup de collègues qui ont exprimé la volonté de rejoindre l'équipe CARE appartiennent à des équipes de recherche, et il trouve qu'il serait intéressant d'entrer dans l'évaluation du HCERES en tant qu'équipe émergente.

Madame GROLLEAU demande si l'équipe compte travailler sur la notion de sobriété en santé et souhaite connaître le positionnement du CHU d'Angers puisqu'une convention vient d'être signée entre France Universités, l'INSERM et les CHU, dans laquelle il est inscrit que les CHU pourraient être potentiellement tutelles d'un certain nombre d'unités.

Monsieur ROY explique que l'écologie en santé comprend effectivement la notion de sobriété. C'est un élément qui doit intervenir dans l'évaluation d'une prise en charge médicale.

Madame UGO ajoute que c'est typiquement une équipe sur laquelle une cotutelle avec le CHU pourrait avoir du sens puisqu'elle mène de grandes activités cliniques. Pour autant, elle n'est pas directrice générale du CHU pour prendre une telle décision.

Madame CAMUS précise qu'il est important qu'une démarche de création d'une unité passe par une évaluation du HCERES. Il faudrait donc que la décision sur la création de cette unité soit prise d'ici fin 2026. Ce point sera à nouveau discuté lors d'une prochaine Commission de la recherche.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote

Point reporté.

2. Prospectives et moyens

2.1 Crédits scientifiques 2026 - vote

Madame CAMUS rappelle qu'il avait été présenté, lors de la dernière Commission de la recherche, la situation budgétaire de l'établissement et les raisons pour lesquelles on s'engageait vers une politique de bonus revisitée. Pour 2026, il y aura une partie soclée, à laquelle pourront être ajoutés des bonus. Le calendrier est le suivant :

- Février-mars 2026 : Remontée par chaque directeur d'unité des choix de projets pour 2026 susceptibles de donner lieu à des bonus (4 maximum), avec projections pour 2027 et 2028 => définir une trajectoire à trois ans a minima. Il peut être envisagé d'initier préalablement un temps de partage entre directeurs d'unité d'une même SFR/Pôle de recherche, voire inter-SFR/Pôle de recherche.
- Mars 2026 : rencontres DU, SFR et VP R/VP VIP/Déléguée Recherche Santé pour fixer les projets-bonus 2026 (compte tenu de la trajectoire 2026-2027-2028). Présentation des projets potentiellement soumis à des bonus en Commission de la recherche au printemps 2026
- Rentrée 2026-27 : attribution des bonus, avec versement ou report sur 2027 si souhaité par l'unité.
- Fin 2026/début 2027 : remontée des choix de projets-bonus par les DU pour 2027.

Madame CAMUS annonce que le montant des crédits scientifiques aux unités de recherche et SFR sont identiques à ceux versés en 2025, auxquels une partie bonus de 15 % maximum pourra éventuellement être ajoutée. Le montant total maximal des dotations attribuées aux unités est de 1 283 050 €. Cette politique de bonus étant dans la lignée de ce que demande le HCERES, le travail qui sera fait dessus servira par la même occasion à l'évaluation des unités de recherche. L'évaluation des unités par le HCERES se fait en effet

dorénavant sur la base de critères qui sont proposés par les directeurs d'unités, en fonction de leurs disciplines et de leur situation du moment. Un message a été transmis dernièrement à l'ensemble des directeurs d'unités pour récapituler par écrit la méthodologie des bonus. Des séminaires sous la forme de questions/réponses seront également mis en place en janvier prochain.

Monsieur GIMEL comprend que les bonus peuvent atteindre au maximum 158 k€, soit 15 % des 1,2 M€. Or, il sait déjà qu'une partie de ces 158 k€ ne seront pas affectés puisque toutes les unités de recherche n'obtiendront pas 15 % de bonus.

Madame CAMUS explique que l'idée est que chaque laboratoire s'inscrive dans cette politique et puisse obtenir son bonus.

Monsieur GIMEL demande pourquoi la somme de 158 k€ ne peut pas être distribuée dans son intégralité, d'autant plus dans la période actuelle. Par ailleurs, les unités s'inscrivent systématiquement dans des projets de recherche, ce qui l'interroge sur la pertinence d'attribuer des bonus. Elles ne vivent qu'à travers les projets et le récurrent de l'Université ne représente que 20 à 30 % du budget annuel de l'unité.

Madame CAMUS indique que le bonus doit demeurer un levier supplémentaire d'obtention de crédits scientifiques.

Madame GROLLEAU ajoute qu'un bilan sera effectué en fin d'année et ce qui n'aura pas été dépensé sera remis au pot commun en 2027.

Monsieur GIMEL remarque simplement que les unités qui s'inscrivent dans énormément de projets ne peuvent pas recevoir plus de 15 % de bonus. Dès lors, il revendique le fait que toutes les unités de recherche reçoivent 15 % supplémentaires dès le début de l'année puisque la somme de 158 k€ est d'ores et déjà inscrite au budget initial 2026 de l'Université d'Angers. Face à la méthodologie présentée, il annonce qu'il votera contre.

Madame CAMUS reconnaît qu'il est possible que la somme de 158 k€ ne soit pas distribuée dans son intégralité. Tout dépendra des projets déposés par les unités de recherche en 2026 et de leur capacité à les honorer. La politique de bonus doit aussi servir de levier pour générer des frais de gestion.

Monsieur GIMEL rappelle qu'il n'y avait pas eu de réduction du socle en 2024 et la politique de bonus dépendait alors du taux de succès aux appels à projets ou du nombre de postes IUF. En 2025, les unités de recherche ont subi une baisse de 20 % de leur dotation, ce qui se répète en 2026. En additionnant les 15 % de bonus, on arriverait à 92 % du budget versé aux unités de recherche en 2024.

Madame CAMUS précise que l'absence de politique de bonus ferait qu'il ne serait versé que 1,2 M€ aux unités de recherche, sans les 158 k€ de bonus. Les 158 k€ ont été obtenus par l'Université d'Angers parce qu'ils sont justifiés par une politique de bonus.

Monsieur GIMEL estime qu'il s'agit simplement de réaliser une fausse politique de bonus pour accorder les 15 % supplémentaires aux unités de recherche.

Monsieur LAIGNEAU se souvient que le financement de la logique de bonus avait été évoqué lors de la précédente Commission de la recherche. Il reconnaît que l'Université d'Angers est très regardée par le rectorat sur l'ensemble des budgets accordés et doit rendre des comptes sur chaque ligne. Le projet présenté par la vice-présidente a été autorisé par le rectorat parce qu'il fonctionne sur un principe d'effet levier. Les projets supplémentaires déposés et obtenus vont permettre une hausse des frais de gestion, et il s'agit là d'un système vertueux.

Madame CAMUS sait pertinemment qu'il sera difficile pour certaines unités de recherche de déposer davantage de projets et d'aller chercher plus de moyens. Elle invite donc les directeurs d'unités à discuter entre eux afin de déposer des projets de recherche de façon collective.

Monsieur CANEVET croit avoir entendu en bureau de la Commission de la recherche que si des bonus n'étaient pas attribués, le montant correspondant serait versé au fonds de roulement de l'Université d'Angers. Or, la Présidente a indiqué que les sommes non octroyées seraient reversées l'année suivante. Il souhaite donc que l'équipe de gouvernance clarifie sa position.

Monsieur CASTANIER souligne qu'il n'est plus possible de diminuer le budget de la recherche et l'idée est de redonner un élan en interne en termes de recherche. Il n'était pas non plus raisonnable de demander davantage de financements dans ces temps de crise. Un bonus de 15 % semble néanmoins jouable, sans mettre en difficulté l'établissement, en espérant enclencher une dynamique et récupérer des frais de gestion pour l'ensemble des unités de recherche. Par ailleurs, il a effectivement été décidé que les 15 % de bonus qui ne seraient pas dépensés en 2026 tomberaient dans le fonds de roulement de l'Université.

Madame GROLLEAU précise que l'année 2026 sera une année d'expérimentation et il s'agira de faire le bilan en fin d'année, en termes de montants dépensés notamment. Une nouvelle discussion aura ainsi lieu lors de l'élaboration du budget initial 2027.

Monsieur CANEVET demande aussi qui décide de l'attribution du bonus.

Madame CAMUS répond que les directeurs d'unités définissent leurs projets et mettent en face des indicateurs faciles à mesurer, ce qui permettra de déterminer si un bonus doit être attribué. Elle prend l'exemple d'un laboratoire de recherche qui souhaite mettre en place un système de relecture de projets de recherche par les pairs, ce qui serait facilement mesurable. Madame CAMUS propose que la Commission de la recherche décide de l'attribution des bonus. En tout état de cause, c'est aux laboratoires de prendre leur destin en main et de donner un cap, comme le souhaite le HCERES.

Madame GROLLEAU estime que la soumission de projets constitue déjà une belle avancée et un résultat.

Monsieur MARCILLOUX croit que la véritable question qui se pose est de savoir si l'attribution des bonus sera soumise au vote de la Commission de la recherche. Par ailleurs, il y aura forcément des tensions entre des indicateurs quantitatifs et des indicateurs plus qualitatifs. Enfin, une étape très importante renverra à la discussion sur le choix des

indicateurs, y compris en Commission de la recherche et pas seulement au sein des unités de recherche.

Monsieur CASTANIER confirme que l'ensemble des positionnements de chaque unité seront partagés.

Monsieur CANEVET pense qu'il faudra se poser la question de conserver ou non ce système l'année prochaine, vu le travail qu'il va demander, les tensions suscitées, etc. En outre, il informe avoir la procuration de Madame JACQUES car il voulait avoir son point de vue sur ce système. Après trois mois de discussions, il annonce qu'ils vont voter tous les deux favorablement la mise en place de ce bonus car la gouvernance réalise de gros efforts. Ils ont quand même des réserves et auraient souhaité qu'un travail collectif soit engagé au préalable, avant la proposition martyr soumise par la gouvernance qui met les membres de la Commission de la recherche dans des postures de contestataire et de résistance, ce qui n'est pas agréable. Ils préconisent tous les deux de susciter l'adhésion par la participation.

Madame GROLLEAU prend bonne note des réserves exprimées sur la méthode même si elle assure que rien n'était acté à l'avance. Elle répète qu'un bilan de ce dispositif sera bien réalisé en fin d'année.

Madame CAMUS estime que la consultation a été relativement large et pense que les contestations auraient dû être remontées avant la formulation de la proposition de la gouvernance.

Monsieur GIMEL pense que la gouvernance aurait dû signifier qu'il existait des marges de manœuvre au niveau du rectorat pour préserver des financements pour la recherche, à hauteur de 158 k€, à condition de les présenter sous forme de bonus.

Madame CAMUS assure que cette méthodologie a été présentée en bureau de la Commission de la recherche en septembre dernier et en Commission de la recherche en octobre 2025.

Madame GROLLEAU ajoute que la situation financière catastrophique a également été présentée pour montrer que tout le monde devait faire des efforts, y compris en matière de recherche.

Monsieur GIMEL se souvient que ce système a été présenté comme incitative alors qu'il s'agit d'un système coercitif par rapport au rectorat.

Madame CAMUS précise que l'Université d'Angers s'est même battue pour que les montants des socles des unités de recherche ne soient pas encore diminués. Tous ces éléments ont été clairement présentés en Commission de la recherche.

Madame GROLLEAU souligne que le budget initial 2026 a été voté la semaine dernière par le Conseil d'administration, avec un avis conforme de la rectrice qui a annoncé que l'Université d'Angers devait mettre en place un plan de retour à l'équilibre financier (PREF) et voter un budget rectificatif au printemps prochain avec de nouvelles économies à

prévoir. Par ailleurs, elle propose que les directeurs d'unités de recherche et la présidence évaluent si les objectifs ont été atteints. Auquel cas, le bonus sera attribué.

Madame CAMUS ajoute que les indicateurs seront présentés en Commission de la recherche pour validation et il suffira ensuite de les mettre en application.

Madame GROLLEAU propose de travailler plus en profondeur sur la méthode avant septembre 2026 et la validation des bonus.

Monsieur STUPFLER souhaite savoir si les 158 k€ sont réservés au budget de la recherche ou si le rectorat peut décider que l'entièreté de cette somme ne soit pas dépensée en raison d'un déficit trop important.

Madame CAMUS explique que ce montant fait partie du budget de la recherche qui sera présenté au prochain point inscrit à l'ordre du jour. Si toutes les unités de recherche atteignent les objectifs fixés par les indicateurs, elles obtiendront 15 % de bonus et la totalité des 158 k€ sera alors dépensée.

Madame GROLLEAU soumet au vote la répartition des crédits scientifiques 2026 (socle + bonus).

La Commission de la Recherche approuve à la majorité avec 25 votes pour, 6 votes contre et 1 abstention la répartition des crédits scientifiques 2026 (socle + bonus)
(un membre étant arrivé en cours de séance)

2.2 Budget de la recherche 2026 - vote

Madame CAMUS rappelle que le budget de la recherche comprend les crédits scientifiques (Dotations laboratoires ; Dotations SFR ; Dotation collège doctoral), le soutien à la recherche (Fonds d'intervention ; Cofinancements ; Appels à projets internes ; Internationalisation) et le budget général (Adhésions recherche ; Budget DRIED ; Communication). Il est bien précisé qu'une grande partie de ce budget de la recherche est financée à partir des frais de gestion, et en l'occurrence par les projets obtenus.

Les crédits scientifiques s'élèvent à 1,5 M€, montant inchangé par rapport au budget rectificatif 2025 hormis les 158 k€ de projet-bonus qui viennent s'y ajouter et 5 000 € supplémentaires de dotation au collège doctoral (de 60 k€ à 65 k€). Le montant pour le soutien à la recherche est de 215 k€ au budget initial 2026, en diminution de 147 k€ par rapport au budget rectificatif 2025. Elle évoque notamment la disparition du montant réservé aux prestations externes pour l'aide au montage de projets, la diminution du fonds d'intervention de 30 k€, etc. Madame CAMUS précise que le financement pour les MIR diminue de 24 k€ sur le budget de l'établissement mais cette somme est dorénavant prise en charge par l'Alliance EU-GREEN. Le budget général passe de 166 k€ au budget rectificatif 2025 à 149 k€ au budget initial 2026 en raison d'une diminution du soutien RH.

Au global, le budget recherche s'élève à 1 871 105 € pour l'année 2026, à l'identique avec le budget rectificatif 2025.

Monsieur GIMEL rappelle qu'il avait été évoqué, en juin dernier, un effort de 200 k€ sur trois ans pour le budget de la recherche dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre.

Monsieur LAIGNEAU reconnaît que des discussions assez longues ont eu lieu sur le sujet et la proposition d'une diminution du nombre de contrats doctoraux n'avait pas été retenue. Un échange a également été organisé sur ce sujet au niveau du rectorat et il a été convenu de réaliser des économies sur d'autres items, en dehors du champ de la recherche.

Madame GROLLEAU soumet au vote le budget de la recherche 2026.

La Commission de la Recherche approuve à la majorité avec 19 votes pour, 2 votes contre et 6 abstentions le budget de la recherche 2026.

(deux membres porteurs de trois procurations ayant quitté la séance)

2.3 AAP MIR session 1 - vote

Madame CAMUS identifie une enveloppe disponible de 80 000 € pour les deux sessions, dont 70 % réservés à la 1^{ère} session, soit 56 000 €. Les dossiers ont été évalués et classés par les SFR puis le bureau de la Commission de la recherche. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Impact C < 100 kg CO2/jour
- Un seul dossier de mobilité (entrante ou sortante) par bénéficiaire
- Déplacement pour participation colloque non éligible
- Mobilité prévue avant le 31 août 2026

Une priorité est donnée aux mobilités s'inscrivant dans le cadre de collaborations internationales structurées (IRL, IRP, LIA...), doctorales (sauf cotutelle), proposées par des candidats n'ayant pas bénéficié du programme MIR sur les deux dernières années, et avec cofinancement.

Madame CAMUS recense des demandes de 10 mobilités entrantes pour un total de 26 580 € et 15 mobilités sortantes pour un total de 58 554 €, soit un total des demandes à 85 134 € alors que le budget disponible est de 56 000 €. Il a donc été décidé de plafonner le montant des mobilités octroyées à 5 000 € au maximum. Elle détaille les propositions de mobilités sortantes issues du bureau de la Commission de la recherche :

- LPG, coordinatrice Magali Schweizer, pays de destination : Brésil, 29 jours, fort impact carbone, aucun cofinancement, montant demandé : 5 650 €. Avis défavorable du bureau
- BiodivAG, coordinateur Olivier Pays-Vollard, pays de destination : Afrique du Sud, 29 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 1 000 €, montant demandé: 5 000 €. Mobilité dans le cadre d'un partenariat international fort, validé par le CNRS. Avis favorable du bureau
- MINT, coordinatrice Emilie Roger-Talibart, pays de destination : Allemagne, 30 jours, bon impact carbone, cofinancement acquis de 300 €, montant demandé : 5 250 €. Montant attribué : 5 000 €
- MITOVASC, coordinatrice Jeanne Mialet-Perez, pays de destination : Italie, 31 jours, bon impact carbone, cofinancement sollicité de 300 €, montant demandé : 6 370 €. Montant attribué : 5 000 €

- POPS, coordinateur Samuel Legeay, pays de destination : Canada, 19 jours, fort impact carbone, aucun cofinancement, montant demandé : 3 800 €. Avis défavorable du bureau
- Moltech Anjou, coordinateur Marcin Kielar, pays de destination : Australie, 180 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 5 455 € et sollicité de 3 261 €, montant demandé : 1 790 €. Avis favorable du bureau
- Moltech Anjou, coordinateur David Canevet, pays de destination : Pays-Bas, 7 jours, faible impact carbone, cofinancement acquis de 300 €, montant demandé : 1 327 €. Avis favorable du bureau
- LAREMA, coordinatrice Alessandra Occelli, pays de destination : Brésil, 35 jours, fort impact carbone, cofinancement sollicité de 1 200 €, montant demandé : 7 000 €. Montant attribué : 5 000 €
- CJB, coordinateur Félicien Lemaire, pays de destination : Chili, 39 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 500 € et sollicité de 2 100 €, montant demandé : 6 978,75 €. Montant attribué : 5 000 €
- ESO, coordinateur Marcelo Pires Negrao, pays de destination : Brésil, 35 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 500 € et sollicité de 500 €, montant demandé : 2 500 €. Avis favorable du bureau
- GRANEM, coordinatrice Myriam Raymond, pays de destination : Egypte, 61 jours, faible impact carbone, cofinancement acquis de 300 €, montant demandé : 1 000 €. Avis favorable du bureau
- ESO, coordinatrice Valérie Billaudeau, pays de destination : Canada, 18 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 500 € et sollicité de 500 €, montant demandé : 3 020 €. Avis favorable du bureau
- CIRPaLL, coordinatrice Pauline Nouzille, pays de destination : Etats-Unis, 23 jours, fort impact carbone, cofinancement sollicité de 300 €, montant demandé : 4 762 €. Montant attribué : 4 000 €
- CIRPaLL, coordinatrice Katell Brestic, pays de destination : Allemagne, 10 jours, faible impact carbone, cofinancement acquis de 300 €, montant demandé : 1 926 €. Montant attribué : 1 600 €
- 3LAM, coordinatrice Agatha Mohring, pays de destination : Espagne, 11 jours, bon impact carbone, cofinancement acquis de 300 €, montant demandé : 2 180 €. Avis défavorable parce que la coordinatrice a déjà bénéficié d'une mobilité sortante en Espagne en 2024 pour un montant de 2 000 €

Elle liste ensuite les propositions de mobilités entrantes issues du bureau de la Commission de la recherche :

- IRHS, coordinateur Maël Baudin, pays de provenance : Nouvelle-Zélande, 60 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 12 000 €, montant demandé : 2 000 €. Montant attribué : 1 500 €
- LPG, coordinatrice Emmanuelle Geslin, pays de provenance : Brésil, 30 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 400 €, montant demandé : 4 250 €. Montant attribué : 3 500 €
- Moltech Anjou, coordinatrice Flavia Pop, pays de provenance : Royaume-Uni, 3 jours, faible impact carbone, aucun cofinancement, montant demandé : 900 €. Avis défavorable du bureau

- LPHIA, coordinatrice Mihaela Girtan, pays de provenance : Macédoine du Nord, 14 jours, impact carbone moyen, cofinancement acquis de 800 €, montant demandé : 2 200 €. Avis favorable du bureau
- Moltech Anjou, coordinateur Clément Cabanetos, pays de provenance : Pologne, 5 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 870 €, montant demandé : 500 €. Avis défavorable du bureau
- Moltech Anjou, coordinateur Marc Sallé, pays de provenance : Royaume-Uni, 4 jours, fort impact carbone, cofinancement acquis de 200 €, montant demandé : 900 €. Avis défavorable du bureau
- LARIS, coordinateur David Bigaud, pays de provenance : USA, 40 jours, impact carbone moyen, cofinancement acquis de 1 360 €, montant demandé : 6 800 €. Montant attribué : 3 500 €
- LAREMA, coordinatrice Mattia Cafasso, pays de provenance : Brésil, 84 jours, impact carbone moyen, cofinancement acquis de 6 160 €, montant demandé : 1 480 €. Avis favorable du bureau
- GRANEM, coordinatrice Gaëlle Pantin-Sohier, pays de provenance : Etats-Unis, 35 jours, impact carbone moyen, cofinancement acquis de 2 000 €, montant demandé : 5 150 €. Montant attribué : 3 500 €
- CJB, coordinatrice Gaëlle Hardy-de-Dieuleveult, pays de provenance : Maroc, 30 jours, bon impact carbone, aucun cofinancement, montant demandé : 2 400 €. Avis défavorable du bureau en raison d'une dimension scientifique moins présente dans le projet

Le bureau de la Commission de la recherche propose l'attribution des MIR entrantes et sortantes pour 55 417 €, dont 15 680 € de MIR entrantes et 39 737 € de MIR sortantes.

Madame GROLLEAU soumet au vote la proposition d'attribution des MIR entrantes et sortantes.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la proposition d'attribution des MIR entrantes et sortantes.

(un membre porteur d'une procuration ayant quitté la séance)

Départ de Madame DUCROQUET

2.4 Plateformes et plateaux techniques : mise à jour de la liste - vote

Madame CAMUS rappelle que la Commission de la recherche doit voter réglementairement la liste des plateaux techniques et des plateformes. Les Plateaux (PT) et Plateformes (PF) résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'Université d'Angers et de partenaires externes. Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR. La différence repose sur l'ouverture aux partenaires extérieurs :

- Pour les plateaux la priorité est donnée aux demandes internes à la SFR, l'ouverture aux partenaires externes est possible.
- Pour les plateformes, toutes les demandes internes et externes sont traitées de façon indifférenciée entre les utilisateurs

Monsieur MABILLEAU informe que la SFR ICAT a émis un avis favorable à l'intégration d'HiMolA dans les plateaux et plateformes de la SFR. Il s'agit d'une structure qui a été créée en 2020 et son périmètre d'activité est le suivant :

- Histologie 2D et 3D du tissu squelettique, incluant des approches d'imagerie par rayons X
- Caractérisation mécanique des prélèvements squelettiques
- Microscopies vibrationnelles pour l'évaluation des tissus biologiques

Les prestations sont soumises à une tarification établie avec la DRIED qui passe par la signature d'une charte d'utilisation.

Madame GROLLEAU soumet au vote la liste des plateaux et plateformes de l'Université d'Angers.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 29 voix POUR la la liste des plateaux et plateformes de l'Université d'Angers.

(un membre porteur d'une procuration étant revenu et trois membres ayant quitté la séance)

3. Vie des laboratoires

3.1 Changement de directeur du LAREMA - vote

Madame CAMUS informe que monsieur Laurent MEERSSEMAN est devenu directeur scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) et annonce que le conseil d'unité du 2 décembre 2025 a émis un avis favorable à la candidature de monsieur Fabien PANLOUP, en tant que directeur par intérim du LAREMA à partir du 1^{er} janvier et directeur de l'unité à partir du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur STUPFLER précise que monsieur PANLOUP est responsable du M2 Data sciences. Il s'agit d'une personne de grande qualité.

Madame GROLLEAU soumet au vote le changement de direction du laboratoire LAREMA avec la nomination de Monsieur Fabien PANLOUP en tant que directeur.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 31 voix pour le changement de direction du laboratoire LAREMA avec la nomination de Monsieur Fabien PANLOUP en tant que directeur.

(un membre porteur d'une procuration étant revenu)

Départ de Madame GROLLEAU et de Madame BRIS

Points non soumis au vote

. Science ouverte : Comité de pilotage et Journée science ouverte

Monsieur CARDINAL annonce la création d'un comité de pilotage de la Science ouverte qui s'inscrit dans l'action 15.1 de la feuille de route Science ouverte qui avait été votée en Commission de la recherche en janvier 2024. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour constituer ce COPIL, de mi-octobre à mi-novembre, auprès de l'ensemble de la communauté scientifique. Ce comité sera composé d'enseignants-chercheurs et d'experts

locaux sur ces sujets, et aura vocation à accompagner la mise en œuvre des actions listées dans la feuille de route, proposer des orientations nouvelles mais aussi favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière d'ouverture de la Science. La première session de ce COPIL se tiendra début 2026, avec notamment en ligne de mire la prochaine Journée Science Ouverte. Lors de cette journée, La DRIED et la BUA proposeront un temps d'échanges autour des enjeux de souveraineté, de transparence et de modèles économiques de l'accès ouvert à l'ère des accords transformants (transition du modèle de revues hybrides vers des revues Open Access). Ce sera l'occasion de sensibiliser les enseignants-chercheurs qui publient via ces accords avec les grands éditeurs, et de mettre en lumière les limites de ce modèle (e.g., quotas d'articles épuisés, inflation des APC, dépendances éditoriales...). L'ambition est de mieux comprendre ces équilibres économiques précaires lors d'une table ronde pour explorer différentes alternatives souveraines et transparentes, susceptibles d'encourager un Open Access soutenable pour tous. Cette Journée Science Ouverte se déroulera en avril ou mai 2026 à la MRGT.

Madame CAMUS explique que la question des accords transformants est très importante vis-à-vis du contexte budgétaire contraint. L'Université d'Angers se pose la question de se retirer de certains accords transformants, ce que font déjà quelques universités. L'idée est d'accompagner les chercheurs pour qu'ils puissent changer leur modèle et adhèrent à ce mouvement. Elle rappelle aussi l'impérieuse nécessité de déposer ses publications dans HAL.

Monsieur MILLOT demande combien coûtent les accords transformants à l'Université d'Angers.

Monsieur CARDINAL sait simplement que le budget total de documentation électronique de la BU avoisine les 700 k€. Tout dépend du bouquet de revues, du nombre d'établissements abonnés et de la durée. Il faut savoir que les négociations sont assez âpres.

Madame UGO trouverait dommage que l'Université décide de sortir de ces accords. Ils ont certes des défauts mais aussi une ambition vertueuse, et en sortir engendrerait de véritables problèmes d'intégrité scientifique. Elle estime que cette Journée Science Ouverte pourrait être l'occasion de débattre de ce sujet.

Madame CAMUS explique que l'Université d'Angers est en quelque sorte à la merci des tarifs. Ce système est intéressant à court terme mais pas forcément à long terme.

Monsieur CARDINAL observe que le coût des accords transformants devient exponentiel et il faut savoir que toute sortie de ces accords est définitive. Des alternatives peuvent toutefois se développer.

Monsieur GIMEL peut accéder de trois façons différentes à la même publication à travers le CNRS, l'INSERM et l'Université d'Angers. Il faudrait pouvoir s'entendre avec les EPST, ce qui permettrait de générer des économies en termes d'abonnement selon lui. Il serait aussi intéressant que les sociétés savantes se réapproprient le droit de publier. Il sait par exemple qu'ELSEVIER a réalisé 700 % de bénéfices en 25 ans, ce qui est complètement délirant.

Monsieur STUPFLER prend l'exemple de la société mathématiques de France qui a récupéré la publication des annales scientifiques de l'École Normale Supérieure qui étaient gérées par ELSEVIER pendant des années. Il existe donc d'autres modèles qui fonctionnent bien et qui permettent en tant qu'auteurs de boycotter des maisons d'édition comme ELSEVIER. Il faut que la communauté se saisisse de ces questions pour créer de nouveaux modèles éditoriaux et de nouvelles revues.

Monsieur PETIT demande s'il serait possible d'inclure un critère "science ouverte" pour attribuer le bonus de 15 % aux unités de recherche.

Madame CAMUS suggère aux unités de recherche de réfléchir éventuellement à déposer un projet de recherche sur ce sujet. Pour autant, la science ouverte est un mouvement général. Un bonus "Open Access" existait auparavant et était attribué à toutes les unités qui s'y engageaient.

Départ de Monsieur SECOUE

. Point d'avancement Structuration Écoles Doctorales

Monsieur CLERE présente l'état d'avancement du projet de restructuration des écoles doctorales pour le prochain contrat quinquennal. Les collègues nantais ont en effet indiqué qu'ils souhaitaient quitter le collège doctoral à l'horizon du prochain contrat, élément officialisé lors du comité doctoral du 25 juin 2025. Il a ainsi été réfléchi à un scénario à l'échelle de l'Université d'Angers. Un contact a été pris avec le Délégué régional académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) pour connaître les critères de construction d'une école doctorale. Ce dernier a indiqué qu'une école doctorale devait disposer d'une taille critique et s'approcher au maximum des 100 doctorants. Un second critère porte sur la reconnaissance scientifique. Il existe actuellement 10 écoles doctorales qui sont portées par Le Mans Université, Nantes Université, Centrale Nantes et l'Université d'Angers, avec des unités de recherche rattachées. Pour que le nombre de doctorants soit pris en compte, le ministère se base sur le nombre d'inscrits en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de thèse. Les doctorants inscrits au-delà de la 3^{ème} année ne sont pas comptabilisés dans les chiffres du ministère et les dotations versées.

Un premier scénario a été défini, autour du regroupement des ED par thématiques :

- ED SHS (ALL, STT, ECLIS) : 55 doctorants (D1-D3 24/25)
- ED Biologie Santé : 42 doctorants (D1-D3 24/25)
- ED Droit, Economie, Gestion, Management (DSP, EDGE) : 33 doctorants (D1-D3 24/25)
- ED Ingénierie, MathSTIC, Physique, Chimie, Matériaux (SIS, 3MG, MathSTIC) : 87 doctorants (D1-D3 24/25)
- ED VAAME : 42 doctorants (D1-D3 24/25)

Or, cette répartition aboutissait à des effectifs réduits et à un manque de visibilité. De nouvelles concertations ont eu lieu et un autre scénario a été élaboré autour de 3 ED :

- ED Sciences sociales et humaines (ALL, STT, ECLIS, DSP, EDGE) : 88 doctorants (D1-D3 24/25)
- ED Sciences physiques, chimiques et d'ingénierie (SIS, 3MG, MathSTIC) : 87 doctorants (D1-D3 24/25)

- ED Sciences biologiques, végétales, environnementales et de santé : 84 doctorants (D1-D3 24/25)

L'idée serait d'avoir un binôme qui piloterait ces écoles doctorales et qui pourrait être associé à un conseil d'ED. Par ailleurs, il faut savoir que deux gestionnaires assurent actuellement tout le pilotage des deux ED directement dépendantes de l'Université d'Angers, de l'inscription à la soutenance des doctorants, en plus de la formation et du budget. Il semble donc important de tenir compte des ressources disponibles au sein du pôle doctoral pour permettre aux collègues d'assurer les tâches supplémentaires qui devront être réalisées. Le modèle à 3 ED serait ainsi plus adapté qu'un modèle à 5 ED. En termes de calendrier, le projet définitif d'organisation devra être remonté en septembre 2026. Monsieur CLERE annonce en conclusion que le scénario à 3 ED rencontre l'adhésion des directeurs d'unités de recherche et des directeurs d'écoles doctorales.

Monsieur GIMEL souhaite que soit mis en regard le nombre de bourses doctorales par ED. La question est de savoir s'il y a un équilibre au niveau des bourses de thèse dans la nouvelle proposition à 3 ED.

Monsieur CLERE en comptabilise 4 à l'ED BS, 3,5 à l'ED VAAME, 1 à l'ED DSP, 1 à l'ED ECLIS, 1 à l'ED ALL, 2 à l'ED STT, 3,5 à l'ED 3MG et 3 à l'ED MathSTIC. Ce nombre de bourses est fixé jusqu'à la fin du contrat. Il est prévu un décompte du nombre d'HDR par ED et il espère avoir davantage de contrats doctoraux. Pour éviter les difficultés de répartition, il faudrait les attribuer en amont comme actuellement.

Madame GROLLEAU souligne qu'il faut aussi ajouter les thèses financées via des projets COFUND et EU-GREEN.

Monsieur MARCILLOUX suppose qu'on reparlera ultérieurement de la répartition des contrats doctoraux, étant donné qu'il s'agit d'une question importante et particulièrement anxiogène pour les collègues.

Madame CAMUS confirme que cette répartition sur les 3 ED sera sujette à discussion. Rien n'est arrêté à ce propos et il reste un peu de temps pour cela. Il faudra d'abord s'entendre sur le nombre d'ED et que des porteurs puissent se positionner.

Monsieur FASQUEL demande si une unité de recherche pourra toujours être associée à 2 ED, ce qui était le cas auparavant.

Monsieur CLERE indique qu'il faudrait pour cela qu'une convention soit signée pour permettre à un chercheur d'être rattaché à une autre ED.

. Point d'avancement du PUI Predict

Monsieur CASTANIER rappelle que le PUI Predict est constitué de 9 fondateurs et de partenaires. Le montant global du budget est d'environ 3 M€, pour les quatre piliers suivants :

- AAP Predict : l'objectif est d'identifier des projets dans les laboratoires à potentiel de valorisation
- Un accompagnement à l'entrepreneuriat : programme Pépite
- Un accompagnement Deeptech

- Une communication collective

Pour l'année 2025, quelques évolutions au PUI Predict ont été constatées :

- Changement de gouvernance (à la signature de la dissolution de la ComUE) : Chef de filât : Université d'Angers ; Coordinateur scientifique : Université d'Angers ; Direction du COPIL partagée : Université d'Angers – Le Mans Université
- Mouvements de personnel : 2 nouveaux VP VIP à l'Université d'Angers et à Le Mans Université ; Adjointe opérationnelle : Manon Vallade (1^{er} novembre 2025) ; Ingénieur filière végétal (Arrivée le 2 février 2026) ; Ingénieur filière numérique (Arrivée début février 2026)
- SATT : Départ de la BPI du CA des SATT -> Changement de statuts ; Départ des régions Pays de la Loire et Bretagne du CA de la SATT
- Inter PUIs : Trajectoire d'évolution de l'organisation territoriale du transfert de technologie - Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Réunion avec le ministère le 3 décembre 2025 ; Effet très impactant sur le rôle des PUI et questionnement sur la capacité de financement à terme au soutien à l'innovation (disparition du FNV) et au transfert (PI, Brevets)

Lors de l'audition par BPI France qui a eu lieu en juillet 2025, la situation a été jugée critique par les évaluateurs, en raison de gros questionnements autour de la gouvernance en lien avec la dissolution de la ComUE. Il fallait démontrer que le PUI Predict avait des résultats pour continuer à obtenir des financements. Les dernières réunions ont été nettement plus positives. Les performances sont contrastées puisque les indicateurs déterminés en 2019 ne sont pas forcément atteints, mais il faut savoir que les objectifs étaient particulièrement ambitieux. Pour autant, quelques données sont encourageantes comme le délai moyen de négociation et de signature des accords de copropriété, le nombre d'étudiants ayant suivi une formation entrepreneuriale PREDICT (100 % des nouveaux doctorants sensibilisés) ou le taux de transformation des AAP PREDICT en déclaration d'invention, à hauteur de 40 %.

Monsieur CASTANIER met en avant la performance des AAP Predict avec 75 projets candidats sur les deux éditions et un taux de sélection à 24 %. Les actions en cours sont les suivantes :

- Développement d'outils de communication
- Renforcement des liens avec l'écosystème local (ALDEV, Pôles de compétitivité)
- Participation à l'action VISIR pour la visibilité des plateformes
- Réponse à l'AAP « Carnot »
- Préparation de l'évaluation « mi-parcours » : Élaboration d'un questionnaire « Usagers » ; Mise en évidence de l'effet levier des PUI

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h47.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 décembre 2025

Commission Recherche

Lundi 15 d cembre 2025

Ordre du jour

Informations générales

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

2. Prospectives et moyens

- Crédits scientifiques 2026
- Budget de la recherche 2026
- AAP MIR session 1
- Plateformes et plateaux techniques : mise à jour de la liste

3. Vie des laboratoires

- Changement de directeur du LAREMA

Points non soumis au vote

1. Science ouverte : Comité de pilotage et Journée science ouverte

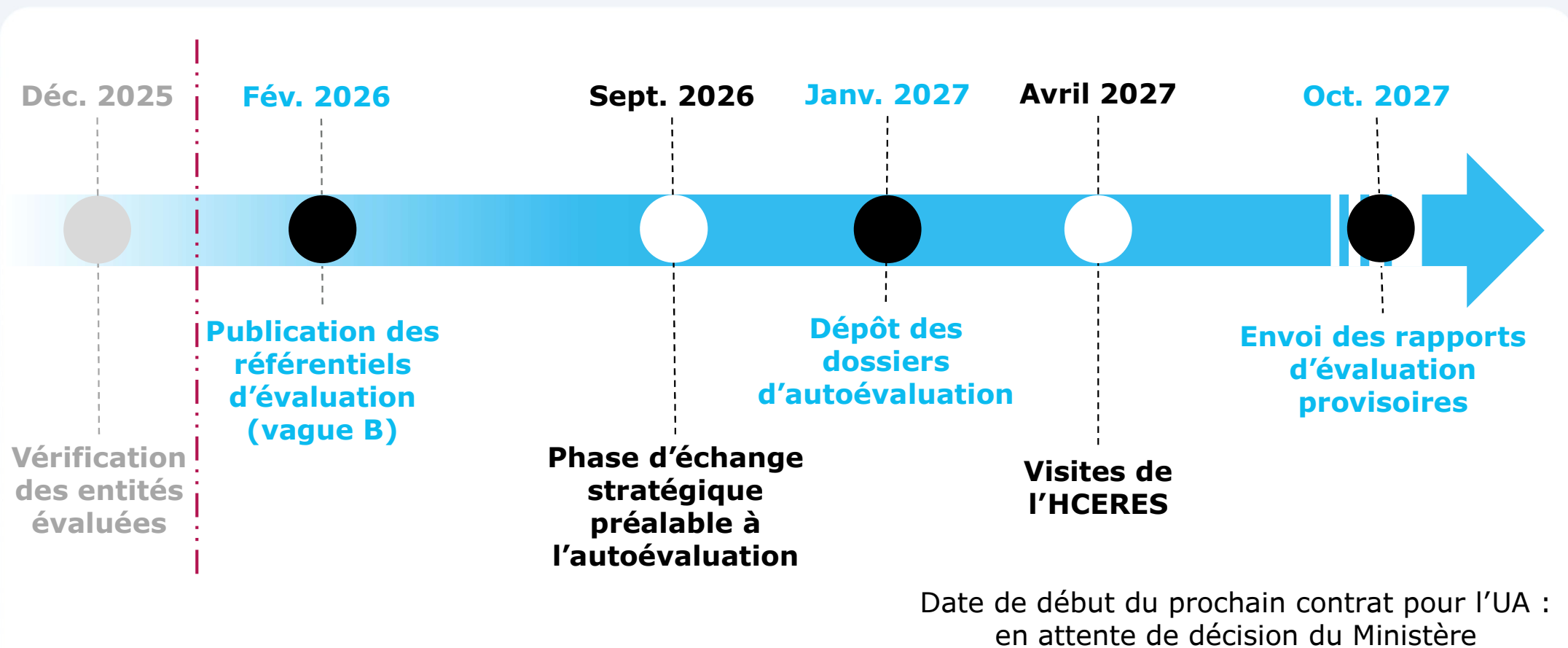
**2. Point d'avancement
Structuration Écoles Doctorales**

**3. Point d'avancement du PUI
Predict**



Informations générales

Calendrier HCERES



France 2030 : 300M€ investis dans 15 programmes de recherche

15 programmes de recherche stratégiques pour renforcer la souveraineté scientifique et technologique de la France dans les domaines clés du XXI^e siècle

Les champs prioritaires :

- **Santé** : diagnostic précoce, médecine personnalisée, transplantation augmentée ;
- **Transition agroécologique** : élevage bas carbone, santé des sols ;
- **Biodiversité** : dynamiques terrestres et appui aux politiques environnementales ;
- **Énergie décarbonée** : réseaux multi-énergies, e-biocarburants, recherche amont pour le nucléaire ;
- **Technologies souveraines** : packaging, semi-conducteurs avancés, accélérateurs IA souverains, évaluation de l'IA, jumeaux numériques ;
- **Accès à la connaissance scientifique** : infrastructures et outils d'analyse basés sur l'IA.

AAP CARNOT – Edition 2026

Clôture de l'AAP : 29/01/2026

Bénéficiaire :

Consortiums territoriaux organisés autour d'un PUI **ou** Consortiums thématiques à dimension nationale.

Critère d'éligibilité :

Réunir au moins 3 tutelles publiques et générer *a minima* 2,5M€ de recettes annuelles de contrats de collaboration de recherche.

Intérêt : Principe d'abondement à destination du ressourcement scientifique

ANALYSE DU POTENTIEL DE REPONSE AU SEIN DU PUI ?

Projet de création de l'équipe émergente CARE

Présentation de Pierre-Marie Roy



Recherche clinique sur le juste soin en situation aiguë



Clinical research on **Acute & Right care**

Le juste soin



Series from the Lancet journals [View all Series](#)

Right Care

Published: January 8, 2017

Less is More

Explore this JAMA Internal Medicine series documenting the ways that overuse of medical care fails to improve outcomes, harms patients, and wastes resources.



NHS
England

[About NHS England](#) [Our work](#) [Commissioning](#) [Get involved](#)

[RightCare](#)

NEJM
Catalyst

Lutter contre :

- Le non-recours / la sous-utilisation des soins « **Underuse** »
- La mauvaise utilisation des soins « **Misuse** »
- La sur-utilisation des soins « **Overuse** »

➤ *Notions d'équité, de justice et de durabilité du système de santé*



« *Achieving the **right care** is both an urgent task and an enormous opportunity* »

Situation aigue



Une rencontre particulière inattendue
médico-soignants <> patient - famille

- Des personnes impliquées ne se connaissant pas
- Des décisions lourdes de conséquences
- Un espace-temps limité

Médecins

Infirmières

Sage-femmes

Pharmaciens

Ingénieurs

Patients experts

Anesthésie -
réanimation

Médecine
d'Urgence

Médecine
intensive et
réanimation

Méthodo.
biostat

Psychiatrie
Psychologie

...



Recherche clinique sur le juste soin *en situation aigue*

Essais randomisés
(en cluster)

Essais pragmatiques
et centrés patients

Analyses sur très grandes
bases de données

Analyses
médico-éco.

Analyses
qualitatives



Int.
artificielle

Evaluation
des soins

Organisation
des soins

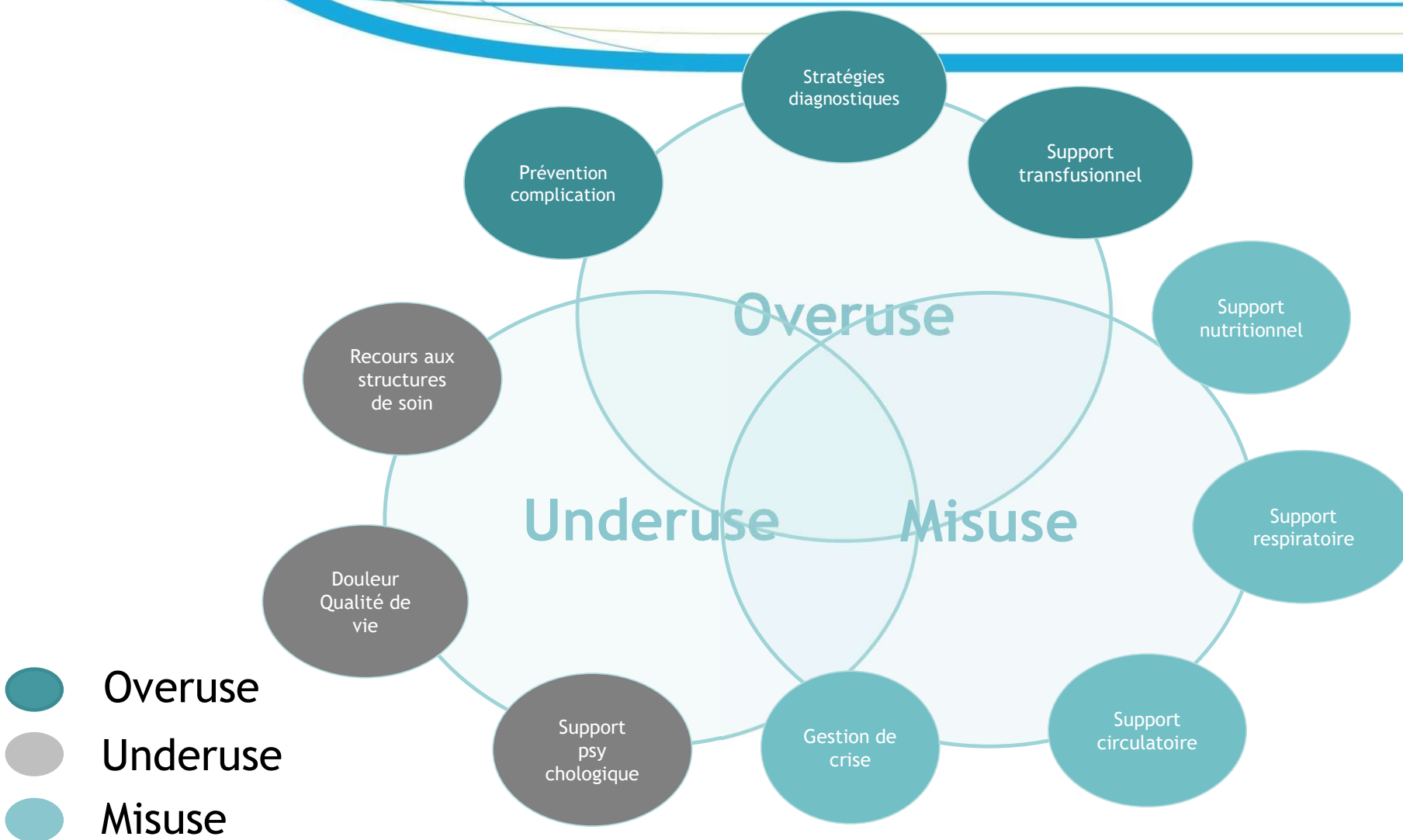
Ecologie en
santé

Ethique et accès aux
soins (underuse)

Stratégies de
désescalade (overuse)

Implémentation
Personnalisation (misuse)

CARE: plusieurs thèmes spécifiques interconnectés

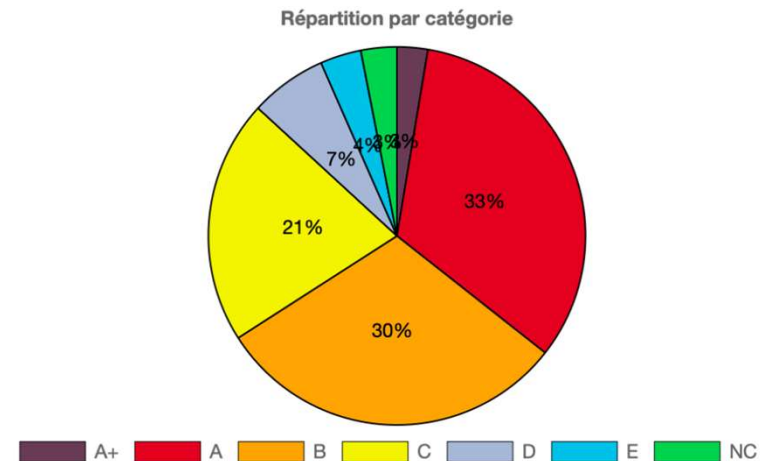


Recherche

Etudes

- 233 études cliniques réalisées depuis 2021 dont 60 portées par CARE
- 11 études financées
- 13 projets soumis en 2025

Publications



- 455 depuis 2023
 - 216 en rang « utile »
 - 33% en A (+) et 30% B

Pourquoi une Unité de Recherche ?

- Affiliation dans une structure de recherche « nous » correspondant
- Accueil Masters, Doctorants et Post-Doctorants...
- Visibilité de l'activité de recherche du site
- Attractivité du site

Restructuration de la recherche sur le site angevin



Points soumis au vote



Procès-verbal

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 6 octobre 2025 – vote



Prospectives et moyens

- Crédits scientifiques 2026
- Budget de la recherche 2026
- AAP MIR session 1
- Plateformes et plateaux techniques : mise à jour de la liste

Crédits scientifiques 2026

Projets-Bonus

Calendrier

- **Février-mars 2026 :**

Remontée par chaque DU des choix de projets pour 2026 susceptibles de donner lieu à des bonus (4 maximum), avec projections pour 2027 et 2028 => définir une trajectoire à trois ans a minima.

Conseil d'initier préalablement un temps de partage entre DU d'une même SFR/Pôle de recherche, voire inter-SFR/Pôle de recherche.

- **Mars 2026** : rencontres DU, SFR et VP R/VP VIP/Déléguee Recherche Santé pour fixer les projets-bonus 2026 (compte tenu de la trajectoire 2026-2027-2028).
- **Rentrée 2026-27** : attribution des bonus, avec versement ou report sur 2027 si souhaité par l'unité.
- **Fin 2026/début 2027** : remontée des choix de projets-bonus par les DU pour 2027.

Crédits scientifiques 2026

Unité de recherche	2026
BIODIVAG	15 821 €
IRHS	105 680 €
LPG	47 098 €
SIFCIR	11 497 €
SONAS	22 468 €
CRCI2NA	91 130 €
HIFIH	27 531 €
INCIT-Atomyca	12 311 €
IRF	24 416 €
IRSET-ESTER	24 394 €
MINT	64 406 €
MITOVASC	122 557 €
POPS	11 200 €
RMeS REGOS	18 446 €

Unité de recherche	2026
LPHIA	32 079 €
Moltech	87 947 €
LAREMA	67 799 €
LARIS	55 210 €
LERIA	33 056 €
3LAM	16 179 €
CIRPALL	17 963 €
CJB	28 259 €
CLIPSY	5 580 €
ESO	30 344 €
GRANEM	39 342 €
LPPL	13 354 €
TEMOS	29 635 €

SFR	2026
SFR QUASAV	36 800 €
SFR ICAT	92 000 €
SFR MATRIX	55 200 €
SFR MATHS STIC	11 960 €
SFR CONFLUENCES	11 960 €
MSH ANGE GUEPIN	19 427 €

Total UR	1 055 703 €
Total SFR	227 347 €
Total UR + SFR	1 283 050 €

Crédits scientifiques 2026 – Prévision projets-bonus

Unité de recherche	CS 2026	Projet bonus max. (15%)	CS avec projet bonus max.
BIODIVAG	15 821 €	2 373 €	18 194 €
IRHS	105 680 €	15 852 €	121 532 €
LPG	47 098 €	7 065 €	54 162 €
SIFCIR	11 497 €	1 725 €	13 222 €
SONAS	22 468 €	3 370 €	25 838 €
CRCI2NA	91 130 €	13 669 €	104 799 €
HIFIH	27 531 €	4 130 €	31 661 €
INCIT-Atomyca	12 311 €	1 847 €	14 158 €
IRF	24 416 €	3 662 €	28 078 €
IRSET-ESTER	24 394 €	3 659 €	28 054 €
MINT	64 406 €	9 661 €	74 067 €
MITOVASC	122 557 €	18 384 €	140 940 €
POPS	11 200 €	1 680 €	12 880 €
RMeS REGOS	18 446 €	2 767 €	21 212 €

Unité de recherche	CS 2026	Projet bonus max. (15%)	CS avec projet bonus max.
LPHIA	32 079 €	4 812 €	36 891 €
Moltech	87 947 €	13 192 €	101 139 €
LAREMA	67 799 €	10 170 €	77 969 €
LARIS	55 210 €	8 282 €	63 492 €
LERIA	33 056 €	4 958 €	38 014 €
3LAM	16 179 €	2 427 €	18 606 €
CIRPALL	17 963 €	2 694 €	20 658 €
CJB	28 259 €	4 239 €	32 498 €
CLIPSY	5 580 €	837 €	6 417 €
ESO	30 344 €	4 552 €	34 896 €
GRANEM	39 342 €	5 901 €	45 244 €
LPPL	13 354 €	2 003 €	15 357 €
TEMOS	29 635 €	4 445 €	34 080 €
TOTAL	1 055 703 €	158 355 €	1 214 059 €

Soumis à approbation de la CR : répartition des crédits scientifiques : Unités de recherche : 1 055 703€ + projets-bonus maximum 158 355€ ; SFR : 227 347 €.

Budget de la recherche 2026

Répartition des moyens validés en CA du 11/12/2025

Présentation du budget 2026

Recherche - Gestion DRIED

Principalement financé sur la programmation Etat SCSP, LPR, avec complément frais de gestion

Crédits scientifiques*



Dotations laboratoires
Dotations SFR
Dotation collège doctoral *

Financé sur frais de gestion

Soutien à la recherche



Fonds d'intervention
Cofinancements
Appels à projets internes
Internationalisation

Budget général



Adhésions recherche
Budget DRIED
Communication

** Exceptionnellement financé sur frais de gestion pour BI 2026*

Budget prévisionnel 2026

Volet Crédits scientifiques | Dotations : 1 506 405 €

OBJET	BR 2025	Conf budgétaire 23.10.25
Dotations laboratoires	1 055 703 €	1 055 703 €
Projets-bonus	-	158 355 €
Dotations SFR	227 347 €	227 347 €
Dotation collège doctoral	60 000 €	65 000 €

Budget prévisionnel 2026

Volet Soutien à la recherche : 215 000 €

OBJET	BR 2025	Conf budgétaire 23.10.25
Soutien de programmes	177 000 €	74 000 €
Fonds d'intervention	60 000 €	30 000 €
Nouveaux arrivants Campagne 2025	80 000 €	30 000 €
Cofinancements UA sur projets engagés et structurants	15 000 €	9 500 €
Modulations de service dans le cadre du référentiel	4 500 €	4 500 €
Presta externe pour aides au montage de projets	17 500 €	-
AAP UA	60 000 €	55 000 €
Colloques	20 000 €	20 000 €
Sciences participatives et DCSTI	40 000 €	35 000 €
Internationalisation	125 000 €	86 000 €
Aide aux cotutelles et accueil étudiants internationaux	45 000 €	30 000 €
MIR	80 000 €	56 000 €* [*]

*24 000€ financés par EU Green

Budget prévisionnel 2026

Volet Budget Général : 149 700 €

OBJET	BR 2025	Conf budgétaire 23.10.25
Adhésions recherche	67 075 €	69 100 €
PUR	28 000 €	28 000 €
The Conversation	10 000 €	10 000 €
Adhésions (part DRIED + Valo)	29 075 €	31 100 €
Gestion de la Recherche, Valorisation, Pôle doctoral	62 800 €	63 800 €
Divers salaires	36 160 €	16 800 €
TOTAL PRÉVISIONNEL GLOBAL	1 871 085 €	1 871 105 €

Soumis à approbation de la CR : répartition des moyens recherche à hauteur de 1 871 105€ pour l'année 2026.

AAP MIR Session 1

Appel à projet MIR 2026 S1

- **Enveloppe de 80 000 € pour les deux sessions**
- **70% réservés pour la session 1 = 56 000 €**
- **Dossiers évalués/classés par les SFR puis le bureau de la CR**
- **Eligibilité :**
 - Impact C < 100 kg CO₂/j
 - un seul dossier de mobilité (entrante ou sortante) par bénéficiaire
 - déplacement pour participation colloque non éligible
 - mobilité prévue avant le 31/08

Appel à projet MIR 2026 S1

Priorité aux mobilités :

- S'inscrivant dans le cadre de collaborations internationales structurées (IRL, IRP, LIA, ...)
- doctorales (sauf co-tutelle)
- proposées par des candidats n'ayant pas bénéficié du programme MIR sur les deux dernières années
- avec cofinancement

Demands 2026 :

10 mobilités entrantes pour un total de : **26 580 €**

15 mobilités sortantes pour un total de : **58 554 €**

TOTAL : 85 134 €

MIR sortantes – Pôle Environnement & Santé

Classt SFR	UR Classt	Coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée mobilité	C02/j/pers*	Cofin. A : acquis S : sollicité	Montant UA demandé	Avis BCR
2/2	LPG 2/2	Schweizer Magali EC	Schweizer Magali EC	ForaBraDN A	Brésil	29	99		5 650 €	0 €
HC	BiodivAG 1/1	Pays-Volard Olivier EC	Pays-Volard Olivier EC	DynaKar	Afrique du Sud	29	99	A : 1 000 €	5 000 €	5 000 €
1/3	MINT	Roger-Talibart Emilie EC	Ndiaye Abdourahmane Doc	PEP-NANO-LIB	Allemagne	30	0,6	A : 300 €	5 250 €	5 000 €
2/3	MITOVASC 1/1	Mialet-Perez Jeanne C	Beucher Lise Doc	HEART MAOX	Italie	31	12	S : 300 €	6 370 €	5 000 €
3/3	POPS	Legeay Samuel EC	Legeay Samuel EC	BOOST	Canada	19	91		3 800 €	0 €

* Vérification DRIED

MIR sortantes – Pôle Matériaux & Maths STIC

Classt SFR	UR Classt	Coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée mobilité	C02/j/pers*	Cofin. A : acquis S : sollicité	Montant UA demandé	Avis BCR
1/6	Moltech Anjou 1/5	Kielar Marcin EC	Roux Benjamin Doc	FRANCE-AUSTRALIA-CPJ-KIELAR	Australie	180	84	A : 5 455 € S : 3 261 €	1 790 €	1 790 €
4/6	Moltech Anjou 3/5	Canevet David EC		PhotoFold*	Pays-Bas	7	7	A : 300 €	1 327 €	1 327 €
2/3	LAREMA 1/2	Occelli Alessandra EC	Occelli Alessandra EC	IP2	Brésil	35	95	S : 1 200 €	7 000 €	5 000 €

* Vérification DRIED

MIR sortantes – Pôle LL SHS

Classt SFR	UR Classt	Coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée mobilité	C02/j /pers *	Cofin. A : acquis S : sollicité	Montant UA demandé	Avis BCR
2/9 4 000 €	CJB 1/2	Lemaire Félicien EC	Arab Zakaria Doc	PAEU	Chili	39	94	A : 500 € S : 2100 €	6 978,75 €	4 500 €
3/9	ESO 1/2	Pires Negrao Marcelo, EC	Pires Negrao Marcelo, EC	FSTENPG	Guyane et Brésil	35	82	A : 500 € S : 500 €	2 500 €	2 500 €
4/9	Granem 2/2	Raymond Myriam EC	Raymond Myriam EC	DPWIPP	Egypte	61	20	A : 300 €	1 000 €	1 000 €
5/9	ESO 2/2	Billaudeau Valérie EC	Billaudeau Valérie, EC	RSTaQ	CANADA	18	97	A : 500 € S : 500 €	3 020 €	3 020 €
6/9 3 000 €	CIRPaLL 1/2	Nouzille Pauline Doc	Nouzille Pauline Doc	SRAPR	États-Unis	23	95	S : 300 €	4 762 €	4 000 €
7/9 1 626 €	CIRPaLL 2/2	Brestic Katell EC	Brestic Katell EC	GRaCE	Allemagne	10	2	A : 300 €	1 926 €	1 600 €
9/9 1 880 €	3L.AM	Mohring Agatha EC	Mohring Agatha EC	CDPL	Espagne	11	39	A : 300 €	2 180 €	0 €
TOTAL MIR SORTANTES									58 554 €	39 737 €

* Vérification DRIED

MIR entrantes – Pôle Végétal et Environnement & Matériaux

Classt SFR	UR Classt	Nom	Bénéficiaire	Acronyme projet	Pays	Durée	CO2/j/pers*	Cofin. A : acquis S : sollicité	Montant UA demandé	Avis BCR
1/1	IRHS	Baudin Maël EC	Ashleigh Marie Mosen, EC	VinaCELL	Nouvelle Zélande	60	94	A : 12 000 €	2 000 €	1 500 €
1/2	LPG 1/2	Geslin Emmanuelle, EC	Bonetti Carla EC	Mod-Bio-For	Brésil	30	98	A : 400 €	4 250 €	3 500 €
2/6	Moltech Anjou 2/5	Pop Flavia C	Martin Lee EC	Chimolco	UK	3	8		900 €	0 €
3/6	LPHIA	Girtan Mihaela EC	Jadranka Blazhevskia Gilev EC	BIOCAP	Macedoine du Nord	14	47	A : 800 €	2 200 €	2 200 €
5/6	Moltech Anjou 4/5	Cabanetos Clément, EC	Deiana Marco EC	G-Quad	POLOGNE	5	87	A : 870 €	500 €	0 €
6/6	Moltech Anjou 5/5	Sallé Marc EC	PILGRIM Ben EC	ARCCages	Royaume - Uni	4	92	A : 200 €	900 €	0 €

* Vérification DRIED

MIR entrantes – Pôle Math-STIC & LL SHS

* Vérification DRIED

Classt SFR	UR Classt	Nom	Bénéficiaire	Acronyme projet	Pays	Durée	C02/j/pers*	Cofin. A : acquis S : sollicité	Montant UA demandé	Avis BCR
1/3	LARIS 1/1	Bigaud David EC	PINELLI Jean-Paul EC	ISABEL-CC	U.S.A	40	55	A : 1360 €	6 800 €	3 500 €
3/3	LAREMA 2/2	Cafasso Mattia EC	SILVA Guilherme EC	FiTDePP	Bresil	84	48	A : 6160 €	1 480 €	1 480 €
1/9 2 500 €	Granem 1/2	Pantin-Sohier Gaëlle EC	CHINCHANACHOKCHAI SYDNEY EC	MIMORES	Etats-Unis	35	56	A : 2000 €	5 150 €	3 500€
8/9 2 100 €	CJB 2/2	Hardy-De-Dieuleveult Gaëlle, EC	SARRA SEFRIOUI EC	T-ANGERS	Maroc	30	21		2 400 €	0 €
TOTAL MIR ENTRANTES									26 580 €	15 680 €
TOTAL MIR SORTANTES + ENTRANTES									85 134 €	55 417 €

Soumis à approbation de la CR : attribution des MIR entrantes et sortantes pour 55 417€, dont 15 680€ de MIR entrantes et 39 737€ de MIR sortantes.

Plateformes et plateaux techniques

Mise à jour de la liste

Pour rappel

CR 4 avril 2022 : 2 délibérations avant passage en CA

- Validation du cadre général des prestations de services au 1er janvier 2022
- Liste des plateaux et plateformes - modalités d'application

Définition Plateaux Techniques et Plateformes :

Les **Plateaux (PT) et Plateformes (PF)** résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'UA et de partenaires externes.

Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR.

La différence repose sur **l'ouverture aux partenaires extérieurs** :

Pour les **plateaux** la **priorité** est donnée **aux demandes internes à la SFR**, l'ouverture aux partenaires externes est possible.

Pour les **plateformes**, toutes les **demandes internes et externes** sont **traitées de façon indifférenciée** entre les utilisateurs.

SFR ICAT – Intégration du plateau HIMOLA (1/2)

2020 : création d'HiMola (Histologie Moléculaire Angers) > plateau intra-unité au sein de GEROM puis d'RMeS.

1^{er} janvier 2025 : création d'ATLAN (Analyses Tissulaires Angers Nantes) > regroupement d'HiMola et de SC3M (plateforme nantaise). Permet de fédérer des compétences uniques en analyses tissulaires, d'optimiser l'utilisation des équipements et de renforcer l'attractivité du site pour les projets de recherche régionaux, nationaux et internationaux.

27 novembre 2025 : avis favorable de la SFR ICAT à l'intégration d'HiMola dans les plateaux et plateformes de la SFR.

Direction : Guillaume Mabillean (dir.), Marie-Astrid Boutet (dir. adj.). Pas de personnel dédié.

Prestations soumises à tarification (contrats de prestation ou de collaboration via la DRIED en lien avec Tristan Champin ; signature de la charte d'utilisation).

SFR ICAT – Intégration du plateau HIMOLA (2/2)

Périmètre d'activité :

- Histologie 2D et 3D du tissu squelettique, incluant des approches d'imagerie par rayons X
- Caractérisation mécanique des prélèvements squelettiques
- Microscopies vibrationnelles pour l'évaluation des tissus biologiques

Services rendus (en 2025) :

71 % de l'activité concerne les projets internes de l'unité RMeS, mais l'activité de microscopies vibrationnelles s'ouvre sur l'extérieur :

- **Au niveau local** (13 % de l'activité), collaborations avec : l'équipe 4 du CRCI²NA et l'équipe CARME de l'unité MitoVasc.
- **Au niveau national** (16 % de l'activité), collaborations avec : l'UMR NuMeCan (Rennes, INSERM), l'UMR BIOSCAR (Paris, INSERM), et l'UMR LCMCP (Paris, CNRS),

Reconnaissance :

- **Régionale** : acteur de la plateforme OuestOID (projet Biogenouest).
- **Nationale** : reconnue par la société française de biologie des tissus minéralisés (SFBTM)
- **Internationale** : reconnue par la Société Internationale de Spectroscopie Clinique (CLIRSpec).

LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF) UA entrant dans le cadre général des prestations de service

SFR	Type	Nom	Désignation
ICAT	PF	PRISM	Imagerie et spectroscopie multimodale
	PT	PRIMEX	Radiobiologie et imagerie expérimentale
	PT	SCIAM	Imageries et analyses microscopiques
	PT	PACEM	Analyse cellulaire et moléculaire
	PF	SynNanoVect	Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules
	PT	SCAHU	Animalerie hospitalo-universitaire
	PT	HIMOLA	Histologie Moléculaire
QUASAV	PT	ANAN	Analyses acides nucléiques
	PT	IMAC	Imagerie cellulaire
	PT	PHYTO	Analyses phytochimiques
	PT	HIMIC	High throughput Microbiology (Hors cadre en gestion INRAE)
	PF	PHENOTIC	Phénotypage des semences et des plantes (Hors cadre en gestion INRAE)
MATRIX	PT	CARMA	Caractérisation de matériaux fonctionnels
	PT	CRISTAL	Analyse thermique et de cristallographie
	PT	LASIMA	Lasers et imagerie
	PT	ASTRAL	Analyse structurale moléculaire
CONFLUENCES	PF	USERLAB	Plateforme d'analyse du comportement P2AC



Vie des laboratoires

Changement de directeur du LAREMA

Changement de Directeur - LAREMA

Laurent MEERSSEMAN,
directeur



Soumis à approbation de la CR :
Nomination du directeur du LAREMA

Le conseil d'unité du 02/12/2025 a
émis un avis favorable à la
candidature de :

Fabien PANLOUP (UA)

- **directeur par intérim à partir du
1^{er} janvier 2026, puis**
- **directeur de l'unité à partir du
1^{er} septembre 2026**



Points non soumis au vote



Science ouverte

Comité de pilotage et Journée science ouverte

Création d'un Comité de Pilotage de la Science ouverte

- » L'action 15.1 de la **Feuille de Route Science Ouverte 2024-2027** prévoit la création d'un **Comité de pilotage de la Science ouverte** au sein de l'établissement
- » Pour constituer ce CoPIL, un **appel à manifestation d'intérêt** a été lancé du 16.10 au 17.11 **auprès de l'ensemble des membres de la communauté scientifique** de l'UA
- » Ce **comité composé d'enseignants-chercheurs et d'experts locaux** aura vocation à **accompagner la mise en œuvre des actions prévues dans la feuille de route**, à **proposer des orientations** mais aussi à **favoriser la diffusion des bonnes pratiques** en matière d'ouverture de la Science
- » La **première session** de ce CoPil se tiendra **début 2026**, avec notamment en **ligne de mire la prochaine Journée Science Ouverte**



Journée Science Ouverte 2026 : Quelles marges de manœuvre à l'ère des accords transformants ?

- » La **DRIED** et la **BUA** proposeront un **temps d'échanges** autour des **enjeux de souveraineté**, de **transparence** et de **modèles économiques de l'accès ouvert à l'ère des accords transformants** (i.e., transition du modèle de revues hybrides vers des revues *Open Access*)
- » L'occasion de **sensibiliser les enseignants-chercheurs qui publient via ces accords avec les grands éditeurs**, et de **mettre en lumière les limites de ce modèle** (e.g., quotas d'articles épuisés, inflation des APC, dépendances éditoriales, ...)
- » L'ambition est de **mieux comprendre ces équilibres économiques précaires** lors d'une **table ronde** pour **explorer différentes alternatives souveraines et transparentes**, susceptibles d'encourager un Open Access soutenable pour tous
- » JSO prévue en **en avril ou mai 2026 à la MRGT**.





Structuration Ecoles Doctorales

Point d'avancement

Calendrier

- Comité doctoral du 25 juin 2025: fin collège doctoral pour prochain contrat



Scénario UA

Ecoles doctorales contrat en cours

ED	Thématiques scientifiques	UR rattachées
ALL (LMU)	Arts, Littératures, Langues et Civilisations	3LAM, CIRPaLL
BS (NU)	Biologie, Santé	MINT, MITOVASC, Atomyca, CRCI2NA, REGOS, ESTER, IRF, POPS
DSP Pays de la Loire (NU)	Droit, Sciences Politiques	CJB
EDGE Pays de la Loire (NU)	Economie, Gestion, Management	GRANEM, SMART (Agro)
ECLIS (NU)	Psychologie	ClIPsY, LPPL
MathSTIC (NU)	Mathématiques, Informatique, STIC	LERIA, LAREMA, LARIS (1 équipe)
3MG (LMU)	Physique, Chimie, Matériaux	LPHIA, MOLTECH
SIS (Ecole Centrale)	Automatisme, Sc. de l'Ingénieur	LARIS
STT (UA)	Histoire, Géographie, Sociologie	TEMOS, ESO
VAAME (UA)	Végétal, Aliment, Animal, Mer, Environnement	BiodivaG, Ephor, BAGAP (Agro), IRHS, LPG, SIFCIR, SONAS

Doctorants inscrits UA D1-D3

ED (Université porteuse)	2022-2023
ALL (LMU)	23
BS (NU)	59
DSP Pays de la Loire (NU)	22
EDGE Pays de la Loire (NU)	18
ECLIS (NU)	18
MathSTIC (NU)	49
3MG (LMU)	30
SIS (Ecole Centrale)	11
STT (UA)	36
VAAME (UA)	32

ED (Université porteuse)	2023-2024
ALL (LMU)	21
BS (NU)	52
DSP Pays de la Loire (NU)	15
EDGE Pays de la Loire (NU)	18
ECLIS (NU)	23
MathSTIC (NU)	50
3MG (LMU)	26
SIS (Ecole Centrale)	9
STT (UA)	29
VAAME (UA)	40

ED (Université porteuse)	2024-2025
ALL (LMU)	15
BS (NU)	42
DSP Pays de la Loire (NU)	15
EDGE Pays de la Loire (NU)	18
ECLIS (NU)	20
MathSTIC (NU)	48
3MG (LMU)	28
SIS (Ecole Centrale)	11
STT (UA)	20
VAAME (UA)	42

Scénario – Regroupement ED

Direction: binôme (direction – direction adjointe)

ED SHS (ALL, STT, ECLIS): 55 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Biologie Santé: 42 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Droit, Economie, Gestion, Management (DSP, EDGE): 33 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Ingénierie, MathSTIC, Physique, Chimie, Matériaux (SIS, 3MG, MathSTIC): 87 doctorants (D1-D3 24/25)

ED VAAME: 42 doctorants (D1-D3 24/25)

Scénario – Regroupement ED

Direction: binôme (direction – direction adjointe)

ED SHS (ALL, STT, ECLIS): 55 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Biologie Santé: 42 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Droit, Economie, Gestion, Management (DSP, EDGE): 33 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Ingénierie, MathSTIC, Physique, Chimie, Matériaux (SIS, 3MG, MathSTIC): 87 doctorants (D1-D3 24/25)

ED VAAME: 42 doctorants (D1-D3 24/25)

Vigilance : Effectifs réduits, manque de visibilité

Restructuration des ED

Direction: [binôme](#) (direction – direction adjointe)

ED 2028	Thématiques scientifiques	UR rattachées
Sciences sociales et humaines	Arts, Littératures, Langues et Civilisations, Psychologie, Histoire, Géographie, Sociologie, Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion, Management	3LAM, CIRPaLL, CliPsY, LPPL, TEMOS, ESO, CJB, GRANEM, SMART (Agro)
Sciences biologiques, végétales, environnementales et de santé	Biologie, Santé, Végétal, Aliment, Animal, Mer, Environnement	MINT, MITOMétab, Atomyca, CRCI2NA, REGOS, ESTER, IRF, POPS, BiodivaG, Ephor et BAGAP (Agro), IRHS, LPG, SIFCIR, SONAS
Sciences physiques, chimiques et d'ingénierie	Physique, Chimie, Matériaux, Automatismes, Sc. de l'Ingénieur, Mathématiques, Informatique, STIC	LPHIA, MOLTECH, LARIS, LERIA, LAREMA

Restructuration des ED

Direction: [binôme](#) (direction – direction adjointe)

ED 2028	SFR associées	UR rattachées
Sciences sociales et humaines	CONFLUENCES	3LAM, CIRPaLL, CliPsY, LPPL, TEMOS, ESO, CJB, GRANEM, SMART (Agro)
Sciences biologiques, végétales, environnementales et de santé	ICAT - QUASAV	MINT, MITOMétab, Atomyca, CRCI2NA, REGOS, ESTER, IRF, POPS, BiodivaG, Ephor et BAGAP (Agro), IRHS, LPG, SIFCIR, SONAS
Sciences physiques, chimiques et d'ingénierie	MATHSTIC - MATRIX	LPHIA, MOLTECH, LARIS, LERIA, LAREMA

Restructuration des ED

Direction: binôme (direction – direction adjointe) – **équivalent 6 directions**

ED Sciences sociales et humaines (ALL, STT, ECLIS, DSP, EDGE):

88 doctorants (D1-D3 24/25)

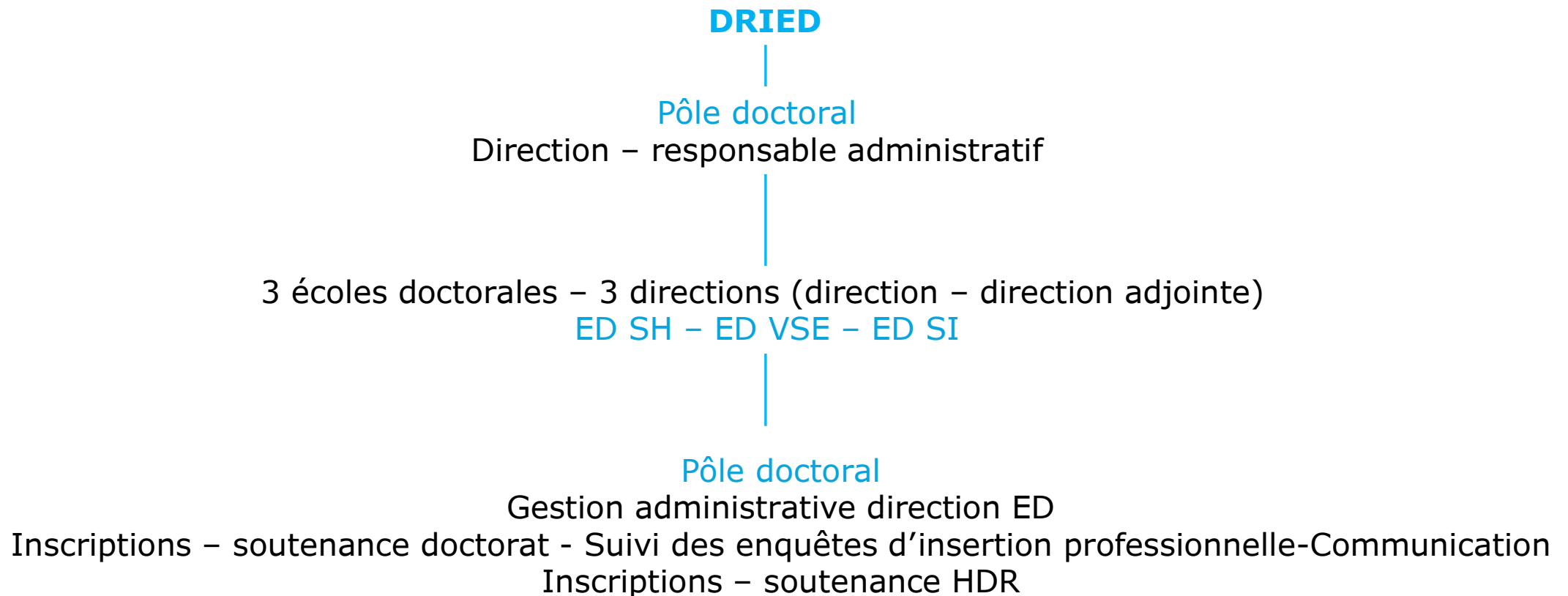
ED Sciences physiques, chimiques et d'ingénierie (SIS, 3MG, MathSTIC):

87 doctorants (D1-D3 24/25)

ED Sciences biologiques, végétales, environnementales et de santé :

84 doctorants (D1-D3 24/25)

Restructuration des ED



Restructuration des ED

Offre de formation

- Catalogue de formation « local »
- Formation régionale (Nantes – Angers – Le Mans)

Planning envisagé

- 3 novembre 2025 : présentation conférence des DU
- 1er décembre 2025 : présentation BCR
- 2 décembre 2025 : Conseil de pôle
- 5 décembre 2025 : Diffusion Appel à manifestation
- 15 décembre 2025 : CR - présentation du calendrier et démarche
- 30 janvier 2026 : Retour des intentions
- CR Mars : candidatures reçues, référentiels HCERES, calendrier affiné
- Mars/avril : Auditions porteurs et porteuses de projet
- Septembre 2026 : Présentation des projets

Décision

Le scenario des 3 projets d'ED :

- Sciences sociales et humaines
- Sciences biologiques, végétales, environnementales et de santé
 - Sciences physiques, chimiques et d'ingénierie

rencontre l'adhésion des DU et Dir ED présents ou représentés



Point d'avancement du PUI Predict



[Bilan 2025 | 15 décembre 2025]



01 Agenda



- 1. Positionnement du PUI au travers de la chaine d'innovation**
- 2. Retours sur l'année 2025**
- 3. Actions en cours et perspectives**

02

Positionnement du PUI au travers de la chaîne d'innovation



Le consortium PREDICT



9 Fondateurs
(Campus d'Innovation)

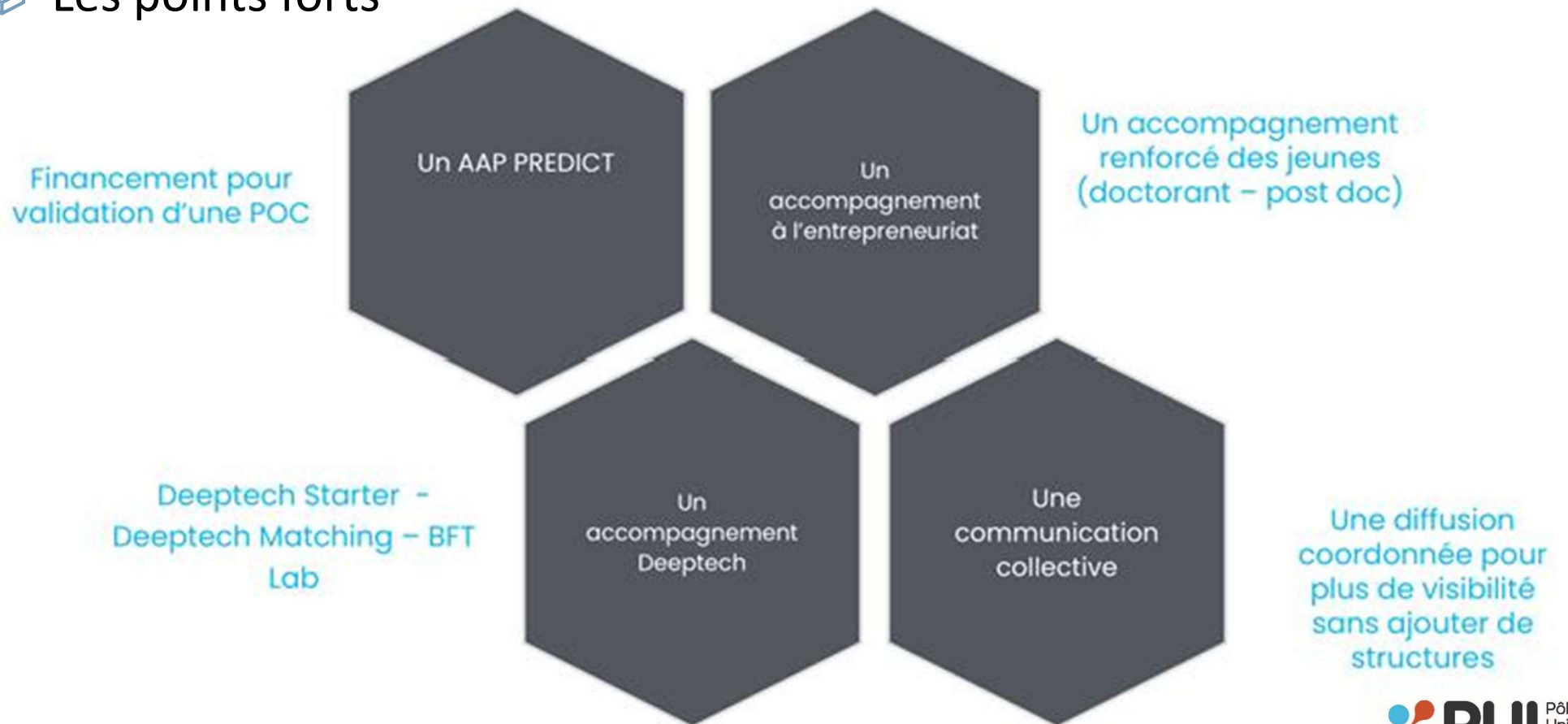
... et des partenaires

02

Positionnement du PUI au travers de la chaîne d'innovation



Les points forts



02

Positionnement du PUI au travers de la chaine d'innovation



La chaine de l'innovation



PUI



SATT OV / ONR (INRAe Transfert / CNRS Innovation)



SATT OV / ONR, Technopôles



Pépinières/ Technopôles, BPI

DETECTER

L'idée

isolée, issue de travaux
de recherche, réflexion
avancée...

ACCOMPAGNER & PROFESSIONNALISER

Appels à projets
PREDICT

Preuve de concept
(PoC Labo)

Déclaration d'invention (DI)

Prototype

CRÉER & INCUBER

Création
ou licensing

Accompagnement

9
8
7
6
5
4
3
2
1
TRL - niveau de maturité technologique

03 Retours sur l'année 2025 – Faits marquants



Evolutions internes au PUI PREDICT

- **Changement de gouvernance** (à la signature de la dissolution de la COMUE):
 - Chef de filât : Université d'Angers
 - Coordinateur scientifique : Université d'Angers
 - Direction du COPIL partagée : Université d'Angers – Le Mans Université
- **Mouvements de personnel**
 - 2 nouveaux VP VIP à l'UA et à LMU
 - Adjointe opérationnelle : Manon Vallade (1^{er} novembre 2025)
 - Ingénieur filière végétal (Arrivée le 02 février 2026)
 - Ingénieur filière numérique (Arrivée début février 2026)

03 Retours sur l'année 2025

Evolutions de l'écosystème externe

- SATT

- Départ de la BPI du CA des SATT -> Changement de statuts
- Départ des régions Pays de la Loire et Bretagne du CA de la SATT

- Inter PUIs

- Trajectoire d'évolution de l'organisation territoriale du transfert de technologie - Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Réunion avec le ministère le 03 décembre 2025
 - Effet très impactant sur le rôle des PUI et questionnement sur la capacité de financement à terme au soutien à l'innovation (disparition du FNV) et au transfert (PI, Brevets)

03 Retours sur l'année 2025



Une situation jugée « **critique** » par nos évaluateurs (en juillet 2025)



anr[®]
agence nationale
de la recherche

bpi**france**



Pôles Universitaires d'Innovation
Avis du Comité National de Juillet 2025

Document à destination de Mme. Véronique LORET administratrice provisoire du chef de file du PUI PREDICT, copie à M. Pierre-Yves MANACH, DRARI.

Le Comité National s'est réuni les 2 et 3 juillet à la suite des 29 Comités de sites organisés en mai et juin 2025.

Les membres du Comité National tiennent tout d'abord à remercier tous les participants aux Comités de site pour leur engagement.

Afin d'élaborer ses appréciations, le Comité National a choisi de se concentrer plus particulièrement sur deux dimensions : la coordination entre les fondateurs, et la lisibilité et l'impact des premiers livrables du plan d'actions. En outre, le Comité National a également souhaité réinterroger, le cas échéant, l'ambition du PUI au regard du potentiel du site et des financements octroyés.

Ces critères d'appréciation font écho aux missions principales assignées aux PUI, à savoir la mise en place de mécanismes de coordination des acteurs de l'écosystème, la co-construction d'une stratégie d'innovation au regard du potentiel d'innovation du site et sa spécialisation thématique ou sectorielle, et le déploiement d'un plan d'actions pour accroître l'efficacité et l'efficience des actions portées par les acteurs et maximiser le potentiel d'innovation du site.

Concernant le PUI PREDICT, parmi les premiers livrables du PUI, le Comité National note la mise en place d'un comité d'incubation spécifique porté par Atlanpole et les technopoles, et le partage d'expérience avec INRAE pour la détection de nouveaux valorisateurs dans les PEPR.

Le Comité National s'interroge cependant sur la dynamique d'entraînement du PUI. Il veut partager avec les fondateurs son inquiétude grandissante quant à la mise en œuvre du PUI et à sa capacité à déployer son action. Il souhaite qu'un point sur la gouvernance du PUI soit réalisé au plus tard lors du prochain Comité de site.

A propos des prochaines échéances, le Comité National rappelle que, conformément aux termes des conventions attributives d'aide signées entre les chefs de file, Bpifrance et l'ANR, il est attendu un rapport d'activité en mars 2026 assorti des mises à jour de l'autodiagnostic du site et du plan d'actions. Une trame du rapport sera transmise dès l'automne et comportera des volets quantitatifs et qualitatifs.

Afin de permettre le déroulement de l'évaluation à mi-parcours sans introduire de séquence supplémentaire pouvant affecter la dynamique des PUI, le Comité National a décidé de procéder à des auditions au printemps 2026, en lieu et place des Comités de site prévus à ces dates, dont les modalités seront communiquées d'ici la fin de l'année 2025.



1. Coordination entre les fondateurs
2. Lisibilité et impacts des premiers livrables du plan d'actions
3. Ré-interrogation de l'ambition du PUI au regard du potentiel des sites et des financements octroyés
4. Déploiement d'un plan d'actions pour accroître l'efficacité et l'efficience des actions portées par les acteurs et maximiser le potentiel d'innovation du site



03 Retours sur l'année 2025



Des performances contrastées mais encourageantes

KPI		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2027
		Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur*	Objectifs	Objectifs
#1	Nombre de contrats de recherche avec des entreprises signés dans l'année	56	37	52	45	39	30	65 (12)	78
#2	Nombre de déclarations d'invention enregistrées dans l'année	34	44	38	33	20	19	43 (10)	48
#3	Nombre de contrats d'exploitation sur titre de propriété intellectuelle signés dans l'année	4	6	6	6	7	7	8 (4)	10
#4	Nombre de créations, dans l'année, de start-up issues des établissements publics de recherche fondateurs du PUI	2	1	1	1	2	1	3 (1)	4
#5	Délai moyen de négociation et de signature des accords de copropriété	32,6	21,4	18,4	12,7	69,52	20,98	11 (27,2)	10
#6	Nombre de contrats de R&D avec cession de PI	-	5	1	4	-	-	5 (0)	6
#7	Nombre d'étudiants de niveau M&D ayant suivi une formation entrepreneuriale PREDICT	-	-	-	-	-	1008	150	300
#8	Taux de transformation des AAP PREDICT en DI	-	-	-	-	-	-	33% (40%)	66%
#9	Pourcentage de progression du nombre annuel de connexions au SI mutualisé	-	-	-	-	-	-	-	-
#10	Nouvelles thèses en collaboration public-privé (dont CIFRE)	10	18	10	12	5	7	14 (4)	18

* Données sans INRAe et CHU

03 Retours sur l'année 2025



Performance des AàP PREDICT (**soutien à la prématuration**)

75 projets candidats sur les deux éditions (43 + 32)

Taux de sélection de 24% (11 + 7 projets financés)

40% des projets AàP 1 ont généré des Déclarations d'Invention

Suivi des projets non retenus

19,3% des projets non retenus re-soumis (11 projets – avec appui IF pour certains)

7 projets accompagnés vers Deeptech

Orientations vers ANR, EIC et SATT selon le profil des projets



COMOP

Création de valeur

44%

Projets PREDICT dans Deeptech

2

Startups en incubation

2

Labcom (Sept. 2025)

1

BFT Lab en cours

Acculturation & Diffusion

6

Ingénieurs filières

100%

Nouveaux doctorants sensibilisés

20

Journées/manifestations

1

Module de formation

04 Retours sur l'année 2025



Avancement du plan d'action | Action #2 : FINANCEMENT & GESTION DES AÀP PREDICT

		2024				2025		
		Déposés	Financés	Ratio	Dépôt de DI	Déposés	Financés	Ratio
Total		43	11	26%	40%	32	8	25%
Répartition par établissement	UA	22,5	2,5	11%		16	4	25%
	LMU	7,5	1	13%		13	3	23%
	CHU	5	3	60%		-		
	INRAe	3	1	33%		1		0%
	Institut Agro	2	1	50%		1	1	100%
	CNRS	3	1,5	50%		1		0%
Répartition par SFR	Confluences	2	0,5	25%		5		0%
	ICAT	6	2	33%		7	4	57%
	MathSTIC	7	0	0%		1		0%
	MATRIX	3,5	0	0%		-		
	QUASAV	3	0	0%		3	1	33%

03 Actions en cours & Enjeux



Action en cours

- ⇒ Développement d'outils de communication
- ⇒ Renforcement des liens avec notre écosystème local (ALDEV, Pôles de compétitivité)
- ⇒ Participation à l'action VISIR pour la visibilité des plateformes
- ⇒ Réponse à l'AAP « Carnot »
- ⇒ Préparation de l'évaluation « mi-parcours »
 - Elaboration d'un questionnaire « Usagers »
 - Mise en évidence de l'effet levier des PUI



Enjeux à venir

- ⇒ Trouver des solutions de financements complémentaires :
 - ⇒ Pour l'AAP PREDICT 2027
- ⇒ Second AAP PUI ?



Des questions ?



Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

Dates	Horaires
Lundi 2 mars 2026	14h
Lundi 13 avril 2026	14h
Lundi 1 ^{er} juin 2026	14h

Nouvel horaire de la
Commission Recherche :
14h (et non 14h30)



